

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

Conformément à la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, Orléans Métropole est tenue de réviser son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en 2024.

Après quelques mois de co-construction avec les communes et les directions de la Métropole, s'ouvre durant 2 mois une consultation publique pour recueillir les avis sur le projet de PPPBE du :

Lundi 9 décembre 2024 au vendredi 14 février 2025

A disposition du public, le projet de PPBE est décrit au travers des pièces suivantes :

- Le projet de PPBE et son plan d'actions 2024/2029
- Les Cartes Stratégiques du Bruit validées en novembre 2024,

Afin de faciliter la compréhension du projet, une plaquette de présentation synthétique du plan d'actions a par ailleurs été produite.

Pour prendre connaissance de ce dossier et faire part de ses observations, plusieurs options :

- En version dématérialisé, sur le site www.ppbe-orleans-metropole.fr
- En version papier, au Siège d'Orléans Métropole de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00 du lundi au vendredi : Espace Saint Marc, 5 place du 6 juin 1944 à Orléans
- Dans les mairies des 22 communes, aux horaires habituels
- Par mail à ppbe-orleans-metropole@registre-dematerialise.fr

Pour des raisons environnementales, seul le projet de PPBE et son plan d'actions 2024/2029 seront consultables en format papier, sur cette même période dans les 22 mairies du territoire et les 6 mairies de proximité de la Ville d'Orléans.

Pour les Cartes Stratégiques du Bruit, elles sont consultables en ligne sur le lien indiqué dans le site dématérialisé,

De plus, il sera possible de faire une demande d'impression auprès de la DGTE (Délégation Générale à la Transition Ecologique) via un formulaire que vous trouverez dans votre mairie.

Informations complémentaires : dgte@orleans-metropole.fr ou 02 38 79 26 10